

Élection municipale des 9 et 16 mars 2008

Aix à venir, le projet

de
l'audace
pour • réunir • les
AIXOIS

Liste conduite par Michel PEZET

Sommaire

Introduction

Aix, au cœur de la Provence
Aix, l'endormie
Aix, l'audacieuse

I Construire un projet de ville

II Améliorer la qualité de vie des Aixois

Loger tous les habitants
Promouvoir de nouveaux modes de transport
Agir pour la santé des habitants
Rendre la ville propre
Assurer la sécurité de tous
Développer la vie associative

III Doter la ville d'équipements structurants

Intégrer l'université au développement de la cité
Confirmer le pôle judiciaire
Élargir la vocation culturelle vers la modernité
Faciliter l'accès aux sports pour tous

IV Construire une ville pour tous

Combattre la précarité
Accompagner l'enfance et la jeunesse
Associer les étudiants à la vie de la cité
Respecter nos aînés
Intégrer les personnes handicapées

V Contribuer à la dynamique économique

Soutenir l'activité
Faciliter la création d'emplois
Développer la formation professionnelle et l'apprentissage
Équilibrer le développement
Valoriser la recherche et l'innovation

VI Dépasser toutes les frontières

Travailler avec les villes voisines
Regarder vers la Méditerranée
Étendre l'activité touristique

VII Aix, ville durable

Donner l'exemple
Conduire des politiques de développement durable
Vivre une démocratie de la participation
Maîtriser les finances publiques

Conclusion : le pari de l'audace et du respect

Aix au cœur de la Provence

A

ix en Provence n'est ni une ville sinistrée, ni un territoire à l'abandon. Bien au contraire, tirant bénéfice de son extraordinaire position géographique au cœur de la Provence, de ses potentialités économiques, de son image de marque, de son milieu intellectuel d'artistes, d'universitaires et de gens de robe, Aix est une ville en plein développement qui allie un patrimoine exceptionnel à un capital humain envié par bien d'autres municipalités, souvent d'une taille beaucoup plus grande. La qualité de son environnement dominé par la Sainte Victoire, la diversité de ses espaces économiques, le prestige de ses manifestations en font une ville dont l'attractivité ne se dément pas. Sa population est passée de 134 300 habitants en 1999 à 141 200 en 2006, soit une progression de 5,1%, une des plus fortes de toutes les grandes villes françaises. Entre 1999 et 2005, la commune a accueilli 6 700 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 11,1%. Le tiers des Aixois se sont installés ces vingt dernières années. Cette dynamique démographique résulte principalement du solde migratoire consécutif à l'arrivée d'actifs très qualifiés et de retraités à fort pouvoir d'achat. Le revenu médian de sa population, 17 365 € en 2003, est l'un des plus élevés de toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le taux de chômage est inférieur à celui de la région. De nombreux dispositifs sont à l'œuvre pour accompagner ce développement : plate forme d'initiatives locales, plan local d'insertion par l'emploi, club de créateurs d'entreprises. Au niveau



de la communauté d'agglomération du pays d'Aix, un conseil de développement et une agence de promotion mettent en œuvre un projet d'agglomération adopté en 2003 et un schéma de développement économique arrêté en 2006.

Aix, l'endormie

Pourtant, malgré ces potentialités et ces dispositifs, la ville semble s'endormir sur ses avantages comparatifs. Elle ne porte pas un projet de territoire à même de mobiliser l'ensemble de ses acteurs. Elle a simplement engagé, malgré l'urgence, dans le cadre communautaire, la préparation de son Schéma de Cohérence Territoriale. Elle refuse de préparer son Programme Local d'Urbanisme qui ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui, son Plan d'Occupation des Sols en vigueur remontant à 1983. Elle ne conduit ni politique foncière, ni politique du logement, ni politique de l'habitat, ni politique des transports en commun à l'échelle des besoins. Elle n'a pas pris en compte des changements majeurs qui vont bouleverser les conditions du développement local : le réchauffement climatique, le coût du foncier et de l'énergie, les inégalités de toute nature qui la caractérisent, l'absence de relations construites avec les villes qui l'entourent et notamment Marseille. Elle n'a pas su ou voulu répondre à une vaste demande de participation de ses habitants. Elle n'a pas pris la mesure des changements du monde, se croyant protégée par sa géographie et sauvegardée par sa réputation. C'est aujourd'hui une ville bloquée dans ses certitudes, enfermée dans son histoire, gérée au jour le jour, fragilisée par une mondialisation accélérée qui va remettre rapidement en cause toutes ses certitudes.

Aix, l'audacieuse

C

ertes, la ville ne manque pas d'atouts. Les municipalités successives, et notamment sous les mandats de Félix Ciccolini et de Jean-François Picheral, l'ont dotée d'équipements de qualité et lui ont proposé une ambition. La plupart des réalisations inaugurées par la majorité actuelle en portent l'héritage. Mais le mandat qui s'achève n'a pas confirmé cet élan et Aix se retrouve aujourd'hui dans la situation d'une ville qui entend préserver ses avantages en se refusant au monde. Cette volonté est sans issue. Les villes dynamiques sont celles qui savent valoriser leurs atouts en s'ouvrant vers ceux des autres, qui s'insèrent dans des communautés de destin, qui associent leurs habitants à leurs actions, qui luttent activement contre les inégalités et les précarités, qui partagent leurs avantages comparatifs. Ce sont des villes audacieuses. Aix doit le devenir.

Nous voulons redonner à Aix le goût de l'audace. Cette qualité que, en son temps, Félix Ciccolini et, plus récemment Jean-François Picheral ont su lui donner et que leurs successeurs ont oubliée.

Notre projet est un projet de rupture avec l'action conduite par la municipalité sortante. Tout en reconnaissant l'intérêt de certaines de ses réalisations, et en nous plaçant dans une position non politicienne de l'action publique, nous en refusons les logiques marchandes et les méthodes personnelles de gestion, traduites encore récemment par des comportements inadmissibles sur le marché immobilier.

– I –

Construire un projet de ville

Aix est un territoire éclaté de 18606 hectares. La juxtaposition de ces territoires n'en fait pas un ensemble cohérent. Entre le centre historique, ses quartiers sud vers Luynes, les Milles et l'Arbois, sa partie ouest du Jas de Bouffan aux Granettes et sa partie nord, vers Célony, les Pinchinats et Puyricard, un espace s'est développé de façon anarchique en l'absence de tout projet de ville. La traversée de la commune par de grandes voies de circulation (grandes routes, autoroutes, voies ferrées) a contribué à isoler des quartiers entiers. Cette ségrégation territoriale a construit une ségrégation sociale. Ces parties de ville ne font pas une ville. Pour loger une population en croissance soutenue, un habitat diffus s'est développé dans un vaste mouvement de péri-urbanisation mal contrôlé. Le Plan Local d'Urbanisme a été différé. La préparation du Schéma de Cohérence Territoriale est à peine lancée. La ville n'a plus que des lambeaux de réserves foncières. Le coût du marché foncier atteint des niveaux prohibitifs. Aix est devenue inaccessible, non seulement aux bas revenus, mais aussi à la classe moyenne qui constitue la plus grande part de sa population. Les entreprises ne trouvent plus de terrains pour s'installer ou de logements pour leurs salariés.

Pour rendre Aix aux Aixois, **un Plan Local d'Urbanisme** s'impose à un horizon de deux ans. La ville devra sauvegarder ce qui reste de terrains agricoles, transformer ses quartiers périphériques en espaces de vie, s'attacher à dégager de nouveaux espaces constructibles, densifier l'espace plutôt que de faciliter la construction de lotissements et le mitage du territoire, résister aux pressions des propriétaires pour rendre constructibles des terrains qui ne le sont pas,

dégager de nouveaux espaces constructibles en rupture avec l'actuel « laisser faire ». Cela ne se fera pas sans mal.

Il faudra s'appuyer sur **l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur** pour faciliter l'achat de terrains par la ville en assurant dans un premier temps le portage, pour reconstituer des réserves foncières, **appliquer la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 au niveau des quartiers** pour garantir la mixité de l'habitat, veiller à ce que le logement soit aussi un habitat avec les services et les équipements qui doivent lui être associés : espaces verts, crèches, conciergeries, équipements culturels et sportifs, services publics, commerces, places de parking. Seule, une urbanité de proximité transforme le logement en habitat et les espaces extérieurs en lieux de convivialité.

Le centre-ville doit devenir un espace piétonnier pour désengorger le territoire, permettre le cheminement confortable des piétons et le plaisir de la promenade. Cette action prioritaire, définie et débattue avec les associations de commerçants, doit permettre à Aix de devenir progressivement une des premières villes piétonnes du pays. Sa géographie le permet, son futur en dépend. C'est pourquoi des mesures seront prises pour faire respecter l'espace public avec le Plan du secteur sauvegardé et la Charte de qualité du centre-ville.

La couverture partielle de l'autoroute A 51 de part et d'autre de la route de Galice assurera la continuité urbaine entre le centre-ville et les quartiers ouest, tout en améliorant le confort de vie des riverains, en supprimant les nuisances sonores et en libérant des espaces ouverts à l'urbanisation. Cette dalle pourra accueillir de grands équipements collectifs, des immeubles d'habitation, des bureaux et des commerces. **Ce dispositif sera complété par la construction du demi-échangeur A8/A51** pour soulager le trafic en éliminant le transit des poids lourds en ville. La mise en œuvre d'une politique diversifiée et ambitieuse de transports en commun permettra d'y installer un pôle d'échanges. L'entrée du Jas de Bouffan est ainsi appelée à devenir un nouveau centre à l'échelle des habitants des quartiers ouest et des communes périphériques. L'aménagement et l'équipement de cet ensemble urbain seront engagés à partir de ce centre.

D'autres coupures urbaines comme la montée d'Avignon, Célon, l'avenue Max Juvenal, l'A8 au Pont de l'Arc devront être également traitées, dans un délai raisonnable, dans un projet global de renouvellement urbain capable de redonner toute son unité à la cité. Des travaux urgents sont à engager pour assurer une bonne liaison Nativité-Club hippique, désenclaver le pont de Béraud, modifier la pénétrante de Puyricard, repenser le quartier Saint-Eutrope en délocalisant l'ensemble de la station de traitement des eaux.

Notre ambition est de construire avec les Aixois un projet de ville, un projet de renouvellement urbain qui servira de socle au prochain Plan Local d'Urbanisme et au futur Schéma de Cohérence Territoriale., un projet d'aménagement et de développement durable. Ce projet élargira la centralité urbaine à une partie des quartiers périphériques. Il sera prolongé par des projets de quartiers et de villages, définissant pour chaque entité de taille suffisante une centralité urbaine à créer ou à renforcer. **De nouveaux centres, articulés avec un réseau moderne de transports en commun redonneront vie et autonomie aux quartiers** et aux villages dont l'identité doit être préservée. Il sera encadré par des projets de quartier et de villages. Chacun d'entre eux est spécifique. Chaque projet définira un nouveau centre à créer ou à renforcer. Il programmera la mise en place de services de proximité publics et privés, l'amélioration de l'accessibilité par les transports en commun, l'accroissement de la mixité sociale et fonctionnelle, la rénovation du bâti, l'amélioration du cadre de vie, les échanges culturels, l'organisation d'espaces publics. Il intégrera les grands équipements que la ville historique ne peut plus accueillir.

Ce projet de ville réparera les blessures urbaines qui sont devenues des blessures sociales.

Des partenariats publics-privés seront développés afin de mener à bien les grandes opérations d'aménagement. L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix sera revitalisée et développée.

– II –

Améliorer la qualité de vie des Aixois

A – LOGER TOUS LES HABITANTS

Le Programme Local de l'Habitat, qui prévoyait la construction de 2 100 nouveaux logements par an pendant 10 ans n'a pas été suivi, compte tenu notamment du coût du foncier que l'opération I.T.E.R. a sans nul doute amplifié.

La pénurie de logements est un grave problème pour Aix car plus de 6 000 demandes ne sont pas satisfaites. Les entreprises sont confrontées à de sérieuses difficultés pour pouvoir loger leur personnel. Les ménages ne trouvent pas de logements abordables. Sous la municipalité sortante pratiquement aucun logement social n'a été construit et trop peu de logements tout court : moins de 2 500 entre 1999 et 2005. Pendant cette période la part des logements individuels a augmenté et, évidemment, celle des logements collectifs a diminué. Une grande partie des nouveaux arrivants s'est logée dans les lotissements sans âme des villages voisins, remettant en cause la beauté de leurs paysages et amplifiant les déplacements domicile-travail en voiture individuelle.

Pour rattraper le retard, **l'objectif affiché est de construire 700 logements nouveaux en moyenne par an, dont la moitié en logements sociaux et intermédiaires** à destination des ménages à revenus modestes ou tout simplement moyens. Des obligations seront imposées aux promoteurs afin qu'ils intègrent au minimum 30% de logements sociaux dans leurs programmes de construction.

Un effort tout particulier doit être fait en direction des logements sociaux, en nombre très insuffisants, pour permettre à tous d'accéder au logement. **L'objectif est de créer 1100 nouveaux logements sociaux en trois ans**, soit un par jour. Notre volonté est de favoriser une diminution des charges des H.L.M. : par des programmes d'économies d'eau et d'énergie, de collecte des ordures ménagères et d'entretien des espaces verts.

Les nouveaux ensembles doivent être répartis de façon équilibrée sur toute la ville. La mixité de l'habitat est la première condition de la sociabilité. La construction de petits collectifs de logements de toute nature, sociaux, très sociaux ou en accession à la propriété, doit détendre un marché devenu inabordable.

Une action vigoureuse devra être conduite pour **éradiquer l'habitat insalubre**, réhabiliter le parc de logement social, améliorer la propreté des grands ensembles, défendre l'habitat collectif et ne plus assimiler le logement social à une paupérisation de la cité. L'Office Public d'Aménagement et de Construction du Pays d'Aix (O.P.A.C. Pays d'Aix Habitat) sera réorganisé et mobilisé pour atteindre ces objectifs. **Un contrat « rénovation et garantie de loyers »** sera passé avec les propriétaires loueurs et une aide à la caution sera accordée pour faciliter l'accès des jeunes et des personnes à faibles ressources au logement.

La Société d'Économie Mixte du Pays du Pays d'Aix (S.E.M.E.P.A.) sera réorientée prioritairement vers une politique publique d'aménagement et de construction en synergie avec les grandes lignes de développement définies par le Plan Local d'Urbanisme.

B – PROMOUVOIR DE NOUVEAUX MODES DE TRANSPORT

L'étendue de la commune, l'éloignement des noyaux villageois du centre-ville et la suprématie absolue des transports individuels sur toute forme de transport collectif font d'Aix une « ville bloquée » où, à tout moment, l'encombrement des rues et des routes sont sour-

ces de graves nuisances : pollution, retards, accidents, incivilités ne sont plus compatibles avec la mobilité nécessaire à toute grande ville moderne.

Pour rendre à Aix la fluidité nécessaire à un bon fonctionnement, il convient de conduire une politique des transports qui développe les transports collectifs et les modes doux de déplacements. Un nouveau partage du territoire doit être étudié pour diminuer la place de l'automobile et accroître celle des autres modes de transport. Le stationnement des résidents sera privilégié et les déplacements des piétons et des cyclistes facilités.

La piétonnisation du centre historique est une nécessité. Sa faible étendue, sa géographie et son architecture le commandent. Sa vitalité en dépend. Bien entendu, rendre la ville à ses piétons ne pourra se concevoir que dans une concertation approfondie avec tous les acteurs concernés. Elle sera accompagnée du **développement des pistes cyclables**, de mesures de protection pour les cyclistes et les piétons, et de **l'accès facilité** aux professionnels de santé (kinésithérapeutes, infirmiers et médecin) et aux livraisons.

De nouveaux parkings de dissuasion à prix modéré devront être aménagés en périphérie du centre, comme dans toutes les grandes villes européennes, un service de navettes les reliant aux autres parties de la cité. Surveillés et à prix modique, ces parkings pourront accueillir des services de proximité pour faciliter la vie de leurs usagers. Un service de covoiturage sera notamment mis en place avec le concours d'associations spécialisées. L'auto-partage sera facilité.

Le plan de déplacement urbain sera revu pour améliorer l'accessibilité de tous les quartiers par les transports collectifs et la qualité du service. Au-delà des transports par bus, **ce sont les transports ferroviaires qui devront faire l'objet des mesures les plus conséquentes** : réouverture au trafic des voyageurs des lignes Vitrolles-Rognac-Aix et Trets-Gardanne, construction d'une voie entre Luynes et les Milles, amélioration de la ligne des Alpes. L'amélioration engagée de la voie ferrée Aix-Marseille ne suffira pas pour désenclaver la

ville. C'est vers un véritable réseau express régional entre Marseille, Aix, Manosque et l'étang de Berre que devra travailler la municipalité, avec la Région, la S.N.C.F. et Réseau Ferré de France, à l'image du réseau ferroviaire qui irrigue Paris.

La gare routière centrale actuelle sera modifiée. Sa localisation actuelle sur l'avenue de L'Europe n'est pas adaptée à des fonctions de plate-forme régionale et des trafics qui vont s'accroître dans les prochaines années. Elle sera limitée à une gare de centre-ville et accompagnée de gares relais périphériques reliées entre elles par des navettes cadencées.

Un tramway à Aix n'est pas une idée utopique. D'autres villes de taille comparables, comme Mulhouse ou Montpellier en sont équipées. Ce projet à moyen terme fera l'objet d'une étude de faisabilité pour traiter les aspects techniques et financiers et d'une large consultation pour définir le tracé et les modalités les mieux adaptées à la ville. (tram-train, tram-bus, tramways sur pneus...) afin d'en faire un outil d'amélioration de la vie urbaine.

La desserte inter villes par le réseau d'autobus des communes de la communauté d'agglomération sera développée avec des tarifs plus attractifs et des fréquences plus soutenues.

C – AGIR POUR LA SANTÉ DES HABITANTS

Un des principaux problèmes de santé que rencontrent les Aixois est consécutif à la pollution atmosphérique et à la mauvaise qualité de l'air générée par la circulation automobile et par les pôles industriels à proximité de la ville. Pour y faire face, **un centre de recherche sur le traitement sanitaire des pollutions et des allergies sera mis en place**, à la suite de la réalisation d'une vaste enquête épidémiologique portant sur les maladies liées à la pollution. **Le Centre Hospitalier Aixois sera renforcé dans cette spécialité** qui guidera la politique de santé publique, prioritaire dans cette ville. Plus largement, un réseau de dispensaires municipaux facilitera l'ac-

cès de tous aux soins en assurant des actions de prévention et de dépistage. Les centres de santé, les centres de protection maternelle et infantile, les centres d'accueil pour la santé des jeunes seront plus nombreux et mieux équipés.

À un autre niveau, la ville interviendra aux sources mêmes des pollutions qui contribuent à la détérioration de la santé des Aixois en désengorgeant la circulation par la piétonisation du centre historique, en améliorant la connaissance des risques urbains, en favorisant l'usage des transports collectifs moins polluants et des modes doux de déplacement. Un référendum sera proposé aux Aixois sur la question de la désinstallation des antennes relais par application du principe de précaution. Une charte avec les opérateurs limitera la puissance des antennes à 0,6v/m (volt/mètre) comme Paris l'a décidé.

Un comité de prévention des conduites à risques et de lutte contre la toxicomanie et de dépendance à l'alcool et des conventions pluriannuelles sera mis en place pour répondre aux comportements à risques des jeunes qui remettent en jeu leur santé et leur dignité.

D – RENDRE LA VILLE PROPRE

Le bien-être nécessite aussi une lutte de tous les instants pour assurer la propreté urbaine. Le service du nettoyage verra ses moyens en matériels et de management redéfinis et augmentés. Son organisation sera optimisée pour rendre plus efficaces tous les types de collecte et l'éradication des tags sur l'ensemble du territoire de la ville. La population sera largement associée à cette démarche de salubrité publique, notamment pour combattre l'incivisme.

D'autres W.-C. publics seront implantés dans les zones touristiques.

E – ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

Comme dans toutes les grandes villes, l'insécurité est malheureusement devenue une réalité douloureuse qui affecte toutes les couches sociales et tous les territoires. Notre ambition est de rendre la sécurité à tous, c'est-à-dire la sécurité partout. **Les zones d'entreprises et les lieux sensibles seront dotés de vidéosurveillance.** Un vaste plan lumières développera l'éclairage dans les villages et les quartiers. **L'ensemble du pôle d'activités d'Aix sera sécurisé.**

Les missions de la Police Municipale seront orientées en priorité vers les quartiers et villages.

Mais la vraie réponse à l'insécurité est dans la prévention. C'est pourquoi **la ville multipliera les actions pour apprendre l'esprit civique** et les principes de base de toute vie collective à ses habitants, et notamment aux plus jeunes d'entre eux. La réorganisation des quartiers périphériques et des villages y contribuera en multipliant les déplacements piétons et la présence humaine. Les établissements scolaires, les centres de formation, les centres sociaux, les acteurs de terrain dans le cadre de la politique de la ville, seront invités à multiplier les initiatives dans ce sens.

Conformément aux obligations induites par la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, **un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sera remis en place** dans les plus brefs délais.

F – DÉVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

La diversité de la vie associative est l'une des richesses d'Aix-en-Provence. Il y a d'un côté les associations qui regroupent leurs membres dans des activités collectives, et de l'autre les associations gestionnaires qui, par leurs interventions en matière d'emploi, d'insertion, d'accès à la culture, aux activités sportives, à la préservation de l'environnement... relèvent de l'intérêt général.

La Ville redonnera tout son sens à la Charte de la vie associative et conditionnera ses interventions, désormais établies dans le cadre de **contrats d'objectifs pluriannuels et garantis**, à la mutualisation de leurs moyens dans le cadre de projets transversaux. Ces contrats feront l'objet d'évaluations régulières pour apprécier l'efficacité des engagements. Le fonctionnement de la Maison de la vie associative sera réorganisé dans ce sens. De nouvelles associations participeront au renouveau de la vie locale comme la maison du citoyen, des centres sociaux plus nombreux et mieux équipés et des conseils de quartiers.

La Municipalité fournira par bail emphytéotique un terrain pour la construction d'un lieu de culte pour les musulmans.

– III –

**Doter la ville d'équipements
structurants**

A – INTÉGRER L'UNIVERSITÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA CITÉ

Aix est une grande ville universitaire depuis la fondation de l'université en 1409. Elle accueille aujourd'hui 40 000 étudiants dans toutes les disciplines, notamment en lettres, en droit et en économie, spécialités historiques rejointes maintenant par les sciences. Les 4 500 étudiants étrangers sont mal accueillis et rencontrent notamment de graves difficultés pour se loger. 12 000 personnes, enseignants et personnels administratifs montrent le poids de l'université dans l'économie aixoise. Les 3 universités présentes sont engagées dans une profonde restructuration qui doit aboutir à la création d'une université unique de plus de 70 000 étudiants. Aix prendra sa part, mais **elle n'acceptera pas de perdre les centres de décisions de son enseignement supérieur qui font partie de son histoire.**

Cette tradition universitaire, élargie à des potentialités culturelles et juridiques, confirmée par son ouverture vers les nouvelles technologies donne à la ville un formidable avantage comparatif dans l'économie de la connaissance, qui sera sans nul doute le premier facteur de développement du XXI^e siècle. L'apport de l'université sera décisif dans l'organisation de réseaux de niveau métropolitain. La ville veillera à conserver sa place dans ce domaine.

Aix doit conserver son caractère universitaire, ses centres de recherche et ses étudiants dans un partenariat à construire avec Marseille et Avignon au niveau académique. Ce potentiel de jeunesse, de compétences et d'initiatives est pourtant mal valorisé. Les étudiants ne sont pas des acteurs du développement de la ville. Les enseignants et les chercheurs non plus d'ailleurs, ce qui est inacceptable pour une ville où les étudiants représentent plus du quart de la population. **Relier l'université à la ville**, valoriser pour le développement local les recherches et les travaux, dont l'utilisation n'est qu'académique, ouvrir l'université aux préoccupations des acteurs locaux, s'appuyer sur cette société de la connaissance au cœur de la cité sont les priorités de notre projet. L'université, un des premiers acteurs de la réputation et de l'image de la ville, doit devenir un de ses principaux acteurs au niveau économique et culturel.

B – CONFIRMER LE PÔLE JUDICIAIRE

Aix, avec la deuxième cour d'appel de l'hexagone (180 magistrats et 530 avocats), est une ville de robe. La justice est son premier employeur privé. Confrontée à un grand nombre d'affaires criminelles, sa cour d'appel n'est plus adaptée à son activité, surtout si son aire territoriale devait être étendue. Un autre emplacement en centre-ville devrait lui être proposé.

Organisé sous la mandature de Jean-François Picheral, le pôle judiciaire a permis la transformation de l'ancienne prison en cour d'appel et l'installation du tribunal de Commerce à l'hôtel d'Espagne. Aujourd'hui, la dispersion de la localisation des chambres sociales de la cour d'appel, du conseil des prud'hommes, du tribunal d'instance vers des quartiers éloignés du centre est un obstacle au bon fonctionnement de la justice aussi bien pour les professionnels du droit que pour les justiciables. **Toutes ces instances devront être regroupées dans un Pôle Judiciaire au centre-ville.**

La ville soutiendra la reconstruction du tribunal de grande instance en installant une salle capable de recevoir les grands procès.

Elle participera au développement du pôle d'activité judiciaire en soutenant les travaux conduits avec la faculté de droit sur la justice, l'expérimentation dans la gestion des tribunaux et l'évolution du droit. Elle mettra en place un « bureau municipal de médiation » chargé de répondre sans délai aux conflits entre habitants qui n'exigent pas une solution judiciaire lourde.

Une délégation spéciale à la justice et aux affaires juridiques sera mise en place.

C – ÉLARGIR LA VOCATION CULTURELLE VERS LA MODERNITÉ

La culture s'identifie à Aix, riche de ses diversités. Une tradition ancienne en musique classique, théâtre, danse, arts plastiques lui donne une image de marque reconnue, confirmée par l'ouverture récente du Grand Théâtre de Provence et la restauration du Jeu de Paume. Or, paradoxalement, depuis la fermeture du Relais Culturel, les compagnies de théâtre ont du mal à survivre, la compagnie Preljocaj est en difficulté, le théâtre indépendant, les concerts classiques, la danse non labellisée sont relégués et fragilisés. Les champs nouveaux de la culture ont été délaissés : musiques actuelles, jazz, musique ancienne, ne font pas l'objet d'une valorisation à la hauteur de la demande.

C'est pourquoi, il faut redonner à la ville une politique culturelle globale, développer les compagnies théâtrales, retrouver un moment « danse » fort au milieu de l'été et fixer à Aix un ensemble musical classique. La direction municipale des affaires culturelles sera réanimée. **La fonction d'animation culturelle est à recréer** en la confiant à des professionnels soucieux de relier entre elles et de dynamiser les institutions et les initiatives.

Pour retrouver une vocation perdue, un nouveau lieu culturel sera offert aux Aixois. **Un espace « musiques actuelles », lieu de concert et de répétition**, complétera utilement l'offre existante et donnera un signal fort du dynamisme créatif de la ville et de son in-

térêt pour les jeunes. Un geste architectural majeur, témoin de l'ambition d'Aix pour la culture musicale de notre temps, signera cette réalisation, envisagé au Pont de l'Arc pour faciliter son accessibilité et rééquilibrer l'offre de la ville.

D'autres initiatives seront prises et notamment l'organisation :

- **d'un festival des Nuits, des Savoirs et des Lumières qui réveilleront la ville pendant l'hiver,**
- d'une grande exposition qui aura lieu tous les deux ans,
- d'animations de qualité dans les quartiers et les villages.

Le champ de foire du stade Carcassonne sera déplacé pour permettre aux riverains du quartier de bénéficier de leur légitime demande de tranquillité.

De nouvelles missions seront proposées au Théâtre du Jeu de Paume, au Grand Théâtre de Provence et au Pavillon Noir. La salle du Bois de l'Aulne sera équipée en tant que salle de spectacle complémentaire à celle du Jeu de Paume. **La Maison des Jeunes et de la Culture de Bellegarde sera relancée**, elle retrouvera sa vocation initiale.

Une attention particulière sera accordée à la lecture publique dans tous les quartiers et tous les villages.

Avec la même volonté d'ouverture à la modernité, la rénovation des monuments historiques, fort nombreux, et l'intégration du musée Granet, de l'école d'Art et de la fondation Vasarély dans une problématique commune seront accompagnés de **la réalisation d'un lieu d'art contemporain d'une haute qualité architecturale entre le centre-ville et les quartiers sud**. Cet espace regroupera un palais des congrès à l'échelle de la ville et un centre d'expositions. La déconcentration de l'École d'Art au niveau des quartiers et des villages, le soutien à une architecture de qualité, l'implantation dans chacun d'entre eux d'un équipement phare permettront l'accès de tous à

une culture de qualité. Un programme coordonné de mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel permettra à la ville de tenir son rang de capitale culturelle. Un nouveau conservatoire de musique sera construit, à la hauteur des ambitions de la ville.

Un conseil culturel, largement ouvert à toutes les formes de cultures, classique, moderne, occitane et provençale, méditerranéenne sera associé à la définition et à la mise en œuvre de cette nouvelle ambition pour Aix. Ce conseil, lieu de rencontres entre acteurs culturels et responsables publics, sera ouvert. Une université populaire des savoirs permettra l'accès à la connaissance de tous les habitants.

La culture enfin est par essence ouverture au monde. De nombreux artistes, de toute discipline et de toute origine, résident dans le pays d'Aix. Il leur est souvent difficile de travailler et d'exposer. Malgré une évidente proximité, les artistes de la Méditerranée ne sont pas les plus nombreux. Un vaste programme sera lancé pour accompagner les artistes qui vivent à Aix, les accueillir pour des durées courtes, et leur passer des commandes publiques. **Une villa Mazarine**, à l'image de la villa Médicis, sera ouverte, pour accueillir les artistes du monde, et notamment de la Méditerranée, appelés à devenir acteurs de la cité.

Cette ouverture vers la modernité ne signifie pas l'abandon d'un héritage historique qui fit d'Aix la capitale de la Provence. Elle positionne la ville au cœur **d'une culture Provençale à préserver et à promouvoir**. À ce titre, l'enseignement de la langue, dans toutes ses formes, la connaissance de l'histoire de la Provence, le maintien de ses traditions, de ses coutumes, de sa cuisine, de ses chants et de ses danses font intégralement partie de la politique culturelle que nous souhaitons conduire. La culture Provençale n'est pas fermeture sur un passé révolu mais ouverture aux cultures du monde.

D – FACILITER L'ACCÈS AU SPORT POUR TOUS

Aix est riche en mouvements (300 associations sportives, 30 000 licenciés, 80 000 pratiquants) et en équipements avec 115 installations sportives. Notre ambition est de promouvoir la pratique du sport pour tous

- en facilitant le travail en commun avec les associations sportives,
- en améliorant la formation de leur encadrement et en leur permettant un accès aux équipements en fonction de leurs besoins justifiés,
- en permettant aux Aixois de pratiquer seuls « en liberté et en autonomie » sur des équipements aménagés (parcours santé, itinéraires pour randonnées à vélo, balades à pied... plateau de Puyricard-Grand Saint-Jean, les bords de l'Arc, Luynes, les jardins publics),
- en proposant une offre municipale de pratique pour les enfants dans le temps scolaire ou péri scolaire ainsi que pour les jeunes des quartiers ou pour les adultes et seniors qui n'ont pas les moyens d'accéder aux offres commerciales.

Plusieurs moyens seront mobilisés à cet effet :

- le conventionnement avec les associations qu'elles soient sportives ou sociales,
- l'accès de personnes et de familles, hors structures associatives, à des pratiques « à la carte » : tennis, badminton, squash, foot à 2...,
- la possibilité de pratiquer seul, entre amis ou en famille à tout moment par des aménagements extérieurs ou des structures adaptées (type terrains de football synthétiques libres d'accès),
- la promotion du sport de haut niveau.

Un effort important d'information sur toutes les pratiques possibles à Aix sera réalisé (office du tourisme, affichage, établissements scolaires...). Des liens seront renforcés entre la commune, le Centre Régional d'Éducation Physique et Sportive et le Centre Sportif Universitaire pour promouvoir les activités sportives.

Un pôle d'installations sportives sera construit au nord de la commune pour répondre aux besoins. Une salle omnisports avec une capacité d'accueil de 2 000 à 2 500 places y sera construite pour les sports collectifs ainsi que pour l'escrime, le badminton, le tennis de table et les manifestations. Une piscine, des terrains de squash, de badminton, de foot à 2, une salle dédiée aux arts martiaux, un terrain synthétique compléteront le pôle. De plus, chaque quartier et chaque village seront dotés d'un terrain multisport. Enfin, des « clubs houses » pour chaque club permettront aux personnes de se rencontrer.

L'Office municipal des sports sera redimensionné pour lui permettre d'engager des actions d'animations et de promotion du sport et de mobiliser davantage les bénévoles en animant un centre de ressources et d'information. Chaque année une promotion d'une dizaine de jeunes dirigeants dans la vie associative aixoise sera accompagnée par une formation sur mesure basée sur le tutorat afin d'anticiper le renouvellement de nos bénévoles. Ces jeunes bénéficieront d'une expérience essentielle pour leur insertion professionnelle.

Concernant le sport de haut niveau, il est indispensable d'analyser la situation et de soutenir les clubs structurés. Vitrines de notre ville, les sportifs offrent aux Aixois un véritable spectacle. Les enfants et les jeunes seront mobilisés pour le faire connaître et les inciter à la pratique. Pour toutes et tous, les spectacles sportifs permettent les rencontres et contribuent à améliorer le lien social. Une large information sera produite dans la cité et au-delà à propos des manifestations et rencontres. Faire la promotion du sport de haut niveau, c'est aussi afficher les résultats du sport aixois dans la ville. Au-delà du soutien par les subventions, la ville établira des passerelles entre les entreprises et les clubs de haut niveau afin d'aider les clubs de notre ville.

–IV–

Construire une ville pour tous les Aixois

A – COMBATTRE LA PRÉCARITÉ

Aix n'est pas peuplée que de familles aisées et les conditions de vie des plus démunis sont aggravées dans une ville chère qui ne s'est pas suffisamment mobilisée pour améliorer les conditions de vie de tous ses habitants. 18 000 personnes, près de 13% de la population, sont sous le seuil de pauvreté. Certains quartiers concentrent une forte population précarisée, le Jas de Bouffan, Encagnane et Beisson tout particulièrement. Les allocataires du R.M.I. et les chômeurs de longue durée y sont particulièrement nombreux.

Les missions du Centre Communal d'Action Sociale seront redéfinies et des moyens nécessaires attribués pour élargir son implication. Les secours d'urgence seront sensiblement augmentés, les aides aux familles élargies vers la gratuité de certains services, et notamment les cantines scolaires, l'accès aux activités sportives et culturelles, les crèches et les activités extrascolaires. **Un service d'aide à la recherche de logement sera mis en place.** La maison de l'emploi orientera les demandeurs d'emploi vers des formations ou des postes de travail compatibles avec leur profil. Le C.C.A.S. décentralisera son activité dans les différents quartiers de la ville.

D'autres initiatives seront soutenues pour améliorer les conditions de vie de cette population : prêts de deux roues et de voitures

pour faciliter par la mobilité l'accès à l'emploi, extension du dispositif vélo dans les quartiers, création d'un garage social, facilités pour obtenir le permis de conduire. **Un lieu de ressources** accueillera les familles en difficultés pour les soutenir et les accompagner dans leurs démarches. Une politique spécifique sera conduite en direction des personnes isolées dont le nombre ne cesse d'augmenter et qui sont confrontées à de graves solitudes. Une analyse des solitudes et des inégalités urbaines permettra de connaître rapidement ces situations pour y mettre fin, en facilitant notamment l'engagement associatif.

B – ACCOMPAGNER L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Plus de 9% de la population a moins de 10 ans et 21% moins de 20 ans. Les besoins non satisfaits sont les plus importants pour la petite enfance. **Il est impératif d'augmenter rapidement le nombre de places en crèches** en élargissant les heures d'ouvertures et en gérant au mieux les locaux et le personnel, de créer des postes d'assistantes sociales, de recruter des assistantes maternelles, de faciliter l'accès aux activités extrascolaires des plus jeunes en fin de journée et les journées sans école. La participation de la ville aux dépenses des écoles et des crèches, qui n'a pas été augmentée depuis 5 ans, sera revalorisée.

La Ville devra s'adapter au changement des horaires scolaires **Des accueils de loisirs pour les enfants et adolescents seront créés**, en utilisant les locaux scolaires en accord avec les enseignants.

Une réflexion sera conduite avec les partenaires institutionnels sur les nouveaux établissements scolaires :

- le Conseil général des Bouches du Rhône sur l'implantation des futurs collèges, actuellement trop concentrés au centre-ville,
- le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour construire un lycée professionnel polyvalent consacré aux formations qui font cruellement défaut dans les secteurs sanitaire et social et artistique,

Construire une ville pour tous les Aixois

- le Rectorat et la Région pour étudier la possibilité d'implanter un lycée dans les quartiers ouest.

C – ASSOCIER LES ÉTUDIANTS À LA VIE DE LA CITÉ

Les étudiants aixois rencontrent de graves difficultés pour se loger sur un marché particulièrement tendu. 600 nouvelles chambres avaient été promises par la municipalité sortante mais aucune n'a été construite. Un effort considérable doit être engagé avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales pour **rénover les anciennes cités universitaires**, en très mauvais état, et en construire de nouvelles pour répondre à la demande. **Une charte d'accueil** doit être établie avec les propriétaires pour garantir des conditions de logement et de loyers acceptables pour les étudiants, ce qui n'est pas toujours le cas.

Une bourse municipale universitaire sera mise en place en faveur des étudiants et apprentis aixois les plus modestes calculée en fonction des revenus des familles.

Des actions concertées seront conduites avec le Rectorat pour faciliter les conditions de transport des étudiants en améliorant les transports en commun et en aménageant des parkings gratuits dans les entrées de ville.

Un bureau municipal des étudiants mettra en place des activités en direction des étudiants. Une grande fête annuelle associera les habitants d'Aix à leurs étudiants.

Une attention particulière devra être accordée aux 4 500 étudiants étrangers qui sont souvent très mal accueillis. Ils ont tendance de ce fait à se regrouper entre eux et ne participent ni à la vie de l'université ni à celle de la ville. Ils n'ont finalement que peu de contacts avec les étudiants locaux. Cette situation n'est pas tolérable. Elle invite Aix à définir et à mettre en place rapidement un service spécialisé pour intégrer ces étudiants à la vie de la cité.

D – RESPECTER NOS AÎNÉS

Comme partout dans la région, la population Aixoise vieillit. Les plus de 60 ans représentent 26,3% de la population totale et les plus de 75 ans 8%. Cette évolution, résultat d'une augmentation régulière de l'espérance de vie, place la ville devant de nouvelles responsabilités. La ville assumera un soutien actif à ses aînés pour éviter leur marginalisation, voire leur abandon dans la plus grande des solitudes.

Pour tous les seniors, **l'implication dans les diverses formes de la vie associative sera encouragée**. Les personnes âgées seront sollicitées pour accompagner les plus jeunes et les plus démunis dans leur démarche d'insertion, de recherche d'emploi, de démarches administratives, de création d'entreprise, d'aide aux devoirs. Au sein du Centre Communal d'Action Sociale, un service spécifique sera mis en place. Il participera à la mobilisation des moyens à mobiliser pour améliorer les conditions de logement, de déplacement et de confort de vie des aînés, tout en soutenant leurs entourages souvent désorientés. **Tous les plus de 65 ans bénéficieront d'un bilan sanitaire gratuit**. Pour éviter la marginalisation des aînés et la grande solitude de beaucoup d'entre eux, des actions spécifiques seront conduites pour les associer davantage à la vie de la cité.

Pour les seniors isolés ou en difficulté, le Centre Communal d'Action Sociale organisera des manifestations et des activités destinées à rompre leur solitude et à les insérer dans la vie de la cité.

Pour les seniors dépendants, **un vaste plan d'accompagnement permettra d'améliorer le maintien à domicile et de répondre à tous les besoins de la dépendance**. De nouvelles actions de prévention seront conduites en direction des personnes âgées en situation d'invalidité physique ou mentale. Pour s'adapter à l'évolution de la demande, de nouvelles maisons de retraites publiques seront ouvertes et des maisons de repos, centrées sur les courts séjours, permettront aux familles d'affronter plus sereinement les conséquences du vieillissement.

Construire une ville pour tous les Aixois

Pour répondre aux besoins attendus des personnes âgées en services à la personne et améliorer leur qualité, des formations spécifiques seront mises en place.

Cette politique sera conduite dans le cadre d'une convention avec le Conseil général des Bouches du Rhône, compétent en la matière. **Un conseil des sages sera mis en place à cet effet.**

E – OUVRIR LA VILLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Malgré une prise de conscience générale des difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour mener une vie normale, il reste beaucoup d'initiatives à prendre pour donner une réalité à cette ambition. C'est pourquoi la ville s'emploiera, dans le cadre de la loi de février 2005 et dans le cadre d'un Comité Consultatif Municipal des Personnes Handicapées, **à recenser toutes les formes d'exclusion liées à l'handicap.** Elle veillera à prendre des mesures concrètes et rapides en faveur des personnes handicapées pour faciliter la vie de tous les jours (possibilités d'accès à un logement autonome et aux transports collectifs, amélioration de l'accessibilité des lieux publics et de toutes les rues et défense de leurs droits). Elle conduira une action vigoureuse pour permettre **l'intégration des personnes handicapées à la société,** et notamment leur accès aux services publics et aux établissements scolaires. Il faut non seulement respecter leur dignité mais aussi faire changer le regard de chacun sur le handicap.

– V –

Contribuer à la dynamique économique

A – SOUTENIR L'ACTIVITÉ

Le pays d'Aix bénéficie d'une activité économique soutenue qui résulte de son attractivité, de son offre culturelle et universitaire, de la nature de ses entreprises et de l'ouverture de son système productif aux nouvelles technologies. Malgré la grande étendue de la commune, son économie n'a un sens que sur des périmètres plus larges : la zone d'emploi regroupe 31 communes, 260 000 habitants et 135 000 emplois salariés, la communauté d'agglomération du pays d'Aix, compétente en matière de développement économique, 33 200 établissements et 128 000 emplois salariés. L'économie d'Aix ne trouve tout son sens qu'au niveau de l'aire urbaine de Marseille-Aix qui comprend 38 communes et 1 520 000 habitants.

Quatre secteurs sont spécifiques à l'espace communautaire : l'énergie, l'industrie microélectronique, les transports et les services aux entreprises. Quatre pôles de compétitivité dans l'énergie, les communications, la gestion des risques, les senteurs et les saveurs tirent son économie vers l'innovation. **Parmi eux, le pôle mondial « Solutions communicantes Sécurisées »**, dont le potentiel de création d'emplois est estimé à 10 000 dans la région deviendra un outil de la politique d'aménagement du territoire. Le tout nouveau pôle de compétitivité **PEGASE (aéronautique-spatial-défense-mer)**, labellisé le 5 juillet dernier prévoit la création de 10 000 nouveaux

emplois industriels dans les 7 prochaines années dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un lieu d'échanges et d'information pour les Pôles de compétitivité œuvrant sur le territoire, doté de vitrines technologiques, sera créé.

B – FACILITER LA CRÉATION D'EMPLOIS

La dynamique du marché du travail du pays d'Aix se traduit par des résultats favorables :

4 000 emplois créés en moyenne chaque année, un taux de chômage de 8,5% au premier trimestre 2007, de fortes créations d'entreprises chaque année, notamment dans le Bâtiment et les Travaux Publics. La zone d'emploi d'Aix en Provence attire et emploie des actifs très qualifiés dans une économie tournée vers les services à forte valeur ajoutée dans l'informatique, l'ingénierie, la recherche et l'innovation. La part des cadres et des professions intermédiaires dans la population active est particulièrement élevée.

Ce marché du travail très sélectif est difficile d'accès pour les demandeurs d'emploi de bas niveau de qualification, d'autant plus que l'appareil de formation initiale reste généraliste. Les 9600 demandeurs d'emploi de la zone d'emploi sont généralement peu qualifiés et près de 3000 d'entre eux, demandeurs de longue durée, sont en voie de paupérisation.

C'est pourquoi, Aix doit développer une politique active de l'emploi pour combattre un chômage qui affecte tout particulièrement les femmes, les cadres en reconversion et les demandeurs d'emploi de longue durée.

Une maison de l'emploi sera installée, lieu d'accueil des entreprises et des demandeurs d'emploi organisée autour de 3 pôles : développement économique pour accueillir les porteurs de projet, emploi pour, en collaboration avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi, améliorer l'efficacité du service public de l'emploi, formation pour

rapprocher l'offre de la demande. **Les structures d'appui à la création d'entreprises seront accompagnées**, le plan d'insertion par l'emploi sera amplifié, les compétences des organismes de formation seront mutualisées. Des relations de partenariat avec les universités seront établies, compte tenu des nouvelles formations professionnelles qu'elles délivrent.

Des métiers sont actuellement confrontés à une pénurie de candidats, notamment dans le Bâtiment et les Travaux Publics, le commerce et les saisonniers agricoles. Ils seront proposés aux demandeurs d'emploi, assortis des formations correspondantes.

La ville et sa communauté veilleront au développement des services et à leurs implications territoriales. Les services aux entreprises sont aujourd'hui les premiers créateurs d'emploi. Les services à la personne répondent aux besoins d'une population vieillissante et aux conditions de vie d'aujourd'hui. Il existe des opportunités d'emplois à développer dans ces secteurs. **Un plan pour l'emploi** sera établi pour que les demandeurs d'emploi puissent y prétendre. Le retour à l'emploi des plus démunis sera encouragé par le développement d'entreprises d'insertion, de chantiers écoles et d'associations intermédiaires.

L'économie sociale et solidaire fera l'objet d'une attention soutenue dans la mesure où elle porte un modèle de développement construit sur la proximité, et notamment l'insertion par l'emploi, la coopération décentralisée, le tourisme durable, l'agriculture de proximité, les finances solidaires largement soutenues par un secteur associatif en plein développement.

C – DÉVELOPPER LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE

Malgré une offre en développement, la formation professionnelle est insuffisante à Aix. Elle reste excessivement cantonnée aux filières traditionnelles et de ce fait, ne s'ouvre pas suffisamment aux

métiers de demain. Les atouts de la ville, au moment où l'alternance entre vie professionnelle et formation apparaît comme la voie la plus efficace pour entrer dans la vie active, doivent être valorisés dans la mise en cohérence d'une offre disparate. Les Centres de Formation d'Apprentis Sainte Victoire et du bâtiment, les formations professionnalisantes des Instituts Universitaires de Technologies et de l'Université, des filières techniques des lycées polyvalents, des Groupements d'Établissements Publics Locaux d'Enseignement et du Conservatoire National des Arts et Métiers constituent une offre importante trop dispersée pour être lisible et trop éclatée pour être efficace. L'offre de formation reste toutefois très traditionnelle. Elle devra s'ouvrir vers des formations nouvelles et innovantes dans les métiers d'art qui relèvent du patrimoine d'Aix (costumes, décors, éclairages, métiers de la musique...) et dans les métiers du social pour améliorer la qualité des services à la personne.

Un schéma local concerté de développement de la formation professionnelle sera établi par la ville, avec le Conseil régional et le Conseil général dans le cadre de la revitalisation du comité local emploi-formation. Il s'agira d'établir des relations et des complémentarités entre les structures d'accueil, d'insertion et d'emploi (A.N.P.E., Mission locale, organismes consulaires, maison des associations, forum emploi, pôles de compétences...) et les structures de formation.

D – ÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT

Avec 635 000 m² de bureaux, le pays d'Aix est l'un des premiers de France dans ce domaine. Les zones d'activité regroupent 70 000 emplois sur 2 700 hectares.

Cette situation favorable, notamment si on la compare aux territoires voisins, n'est pas pour autant immuable. Elle tient plus à une formidable attractivité qui résulte de l'image de la Provence, à une offre culturelle de qualité et au pôle universitaire et juridique qui rajeunit la ville qu'à la gestion municipale elle-même. Une attention particulière sera accordée aux conditions de cette pérennité.

Dans le cadre **d'une révision du schéma de développement économique de l'espace communautaire**, il faut prendre en compte les déséquilibres territoriaux de développement entre la zone sud qui contribue à l'essentiel de cette dynamique, maîtriser le niveau de la pression foncière qui limite l'implantation d'entreprises entre l'économie résidentielle de la plupart des communes et l'économie productive de quelques-unes comme Rousset, Vitrolles ou Cabriès qui disposent de vastes zones d'activité. **De nouveaux espaces seront aménagés** pour accueillir des entreprises, et notamment ceux du quartier de Lenfant et du plan d'Aillane. Ils compléteront le pôle d'activité d'Aix en Provence qui s'étend sur 800 hectares, regroupe 1 500 entreprises et offre plus de 25 000 emplois et où une plus grande densification peut être envisagée avec une nouvelle organisation interne et externe des transports. La municipalité veillera à limiter l'extension spatiale des zones d'activité et à soigner leur qualité.

Le problème difficile des encombrements quotidiens entre Aix et ses zones d'activité sera traité à partir des travaux du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement qui poursuit une réflexion sur cette question.

L'action publique doit accompagner le développement des entreprises dans le cadre d'un projet d'ensemble. Une attention particulière devra être consacrée :

- au maintien des commerces dans le centre-ville, gage d'attractivité et de vitalité urbaine,
- à l'insertion territoriale des zones d'activité dans des environnements fragiles,
- à l'ouverture du tourisme vers un tourisme durable, apte à faciliter la compréhension d'un patrimoine et d'une culture plutôt que centré sur la consommation,
- à l'amélioration du service et à l'élargissement des missions de l'office de tourisme,
- à l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises,

Contribuer à la dynamique économique

- à l'accompagnement et au développement des pépinières d'entreprises et à la création de petites entreprises,
- à l'accès au très haut débit pour toutes les entreprises.

Un centre de vie sera développé sur la zone de plan d'Aillane pour améliorer les performances des entreprises en leur proposant des services adaptés à leurs besoins, notamment en termes de déplacements de leur personnel, de services et d'équipements.

E – VALORISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'Europôle de l'Arbois, mis en place par le Conseil Général et la municipalité de Jean-François Picheral en pleine croissance dans les sciences de l'environnement sera accompagné dans son développement et mieux relié aux autres technopôles de la région. De nouveaux espaces seront ouverts pour l'accueil d'entreprises de pointe, de laboratoires de recherche et de structures de transfert de technologies. D'autres laboratoires universitaires pourront s'y installer et compléter l'offre existante. Ces organismes seront invités à mutualiser leurs compétences pour hisser l'Europôle au premier rang des technopôles françaises. Le développement programmé d'I.T.E.R. à Cadarache est également une occasion unique à ne pas perdre pour, en accueillant des chercheurs de haut niveau, améliorer la qualification de la ville et son attractivité. **Les technologies de l'environnement et l'énergie deviendront des axes prioritaires de la recherche dans le pays d'Aix.**

Le potentiel scientifique de la ville bénéficie aussi de la Maison de la Méditerranée et des Sciences de l'Homme, campus de recherche et d'enseignement dans les sciences sociales doté de la plus grande bibliothèque spécialisée sur la Méditerranée. La ville doit favoriser la possibilité d'accueil pour des chercheurs du Sud de la Méditerranée et s'ouvrir sur le quartier.

Aix peut devenir un acteur incontournable et unique en Europe des Solutions Communicantes Sécurisées. Une nouvelle infrastructure réseau à haut-débit sera portée par la communauté d'agglomération du pays d'Aix pour optimiser la gestion des budgets télécoms des entreprises de l'aire métropolitaine Aixoise et pour faciliter l'accès aux réseaux longues distances en partageant un ou plusieurs points d'accès communs à l'ensemble des partenaires.

Il s'agit de mettre en place un réseau indépendant à usage partagé. Ce statut permet à la communauté d'être propriétaire de son infrastructure et de maîtriser les coûts du réseau en effectuant des investissements sur une longue période (plus de dix ans pour la fibre optique) ce qui permettra de réduire les coûts annuels de fonctionnement.

Ce statut ne place pas la communauté dans une position d'opérateur de télécommunication, mais donne la possibilité à la communauté d'établir son propre ouvrage physique (génie civil et câble) et d'envisager de confier l'exploitation des services de télécommunications à un prestataire spécialisé.

Le principe économique du projet consiste à investir dans la partie stable et lourde des réseaux pour réduire les coûts récurrents annuels et maîtriser sur le moyen terme les budgets télécoms qui, à défaut, seraient en très forte croissance.

–VI–

Dépasser toutes les frontières

A – TRAVAILLER AVEC LES VILLES VOISINES

Aix a construit avec 33 autres communes une communauté d'agglomération de 333 000 habitants qui couvre le quart de la superficie des Bouches-du-Rhône et regroupe 18% de sa population. La ville centre représente 40% de la population de la communauté. Cet ensemble économique de 33 200 établissements représente 128 000 emplois salariés privés et 635 000 m² de bureaux. C'est à ce niveau que le système économique Aixois se construit. Cette ambition sera poursuivie dans le cadre de la métropolisation du département.

Sans fermer la porte à de nouveaux découpages plus cohérents, plusieurs dimensions de l'intercommunalité seront approfondies :

- la première est dans la problématique des transports. Il convient d'améliorer les conditions de la circulation avec Marseille au sud, l'étang de Berre à l'ouest et le pays d'Aubagne à l'est, les Alpes au nord pour faciliter une des conditions premières du développement : la mobilité
- la seconde est dans la métropolisation. Des actions communes par rapport aux entreprises, à la lutte contre le chômage, à la problématique des zones d'activité et de l'habitat seront conduites avec Marseille, Gardanne, l'étang de Berre et Aubagne dans une logique de métropolisation
- la troisième est citoyenne. Le conseil de développement de la

communauté du pays d'Aix sera réanimé pour devenir efficace. Sa composition sera revue pour qu'il représente effectivement toutes les composantes de la société locale.

La poursuite d'une concurrence quotidienne entre les grandes villes du département serait suicidaire au moment où s'élargissent les territoires économiques et se multiplient les déplacements. Sans se confondre avec elles, **Aix doit travailler étroitement avec Marseille, Aubagne et les villes du pourtour de l'étang de Berre** avec lesquelles elle partage une communauté de destin. **Un projet métropolitain commun doit être enfin établi** dans les plus brefs délais.

Dans le cadre de ses relations avec la cité Phocéenne, Aix apportera sans réserve son appui au projet de Marseille, capitale européenne de la culture.

B – REGARDER VERS LA MÉDITERRANÉE

Dans un contexte de mondialisation accéléré, Aix ne connaît plus de frontières. C'est pourquoi, son économie est fortement reliée à celle de Marseille, du département des Bouches du Rhône, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont elle constitue un élément déterminant. Elle est aussi ouverte sur la Méditerranée toute proche. Cette position l'appelle à multiplier les contacts et les échanges avec les villes de la rive sud dans le cadre d'accords de jumelage et d'actions de coopération décentralisée.

La vraie question économique du pays d'Aix est celle des relations souvent à construire et parfois à développer avec tous ces territoires dans une vision de complémentarité plutôt que de concurrence.

Les relations économiques avec la communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole et la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne ainsi qu'avec Gardanne, qui disposent encore d'opportunités foncières, seront élargies dans le cadre d'un projet commun de développement économique. **Des accords seront conclus**

avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, partenaires de nombreuses entreprises du pays d'Aix, pour faciliter leurs accès à des marchés émergents.

C – ÉTENDRE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Aix et sa région immédiate possèdent des atouts dans ce domaine mais aucune certitude pour la pérennisation de leurs acquis et le développement de leurs potentialités. Il sera important que la ville et la C.P.A. engagent un programme de soutien à l'activité existante et aident au développement de niches d'activités. **Une des priorités sera l'augmentation de la fréquentation en dehors de la période estivale avec une clientèle à fort pouvoir d'achat.** Trois pistes apparaissent comme prometteuses. Tout d'abord le thermalisme qui évolue de plus en plus vers la remise en forme et l'antistress. Ensuite le tourisme culturel et durable avec la demande de classement de Sainte Victoire, une politique du patrimoine et la création à la fin de l'automne des Nuits du Savoir et des Lumières. Enfin le tourisme d'affaires, (le plus rentable puisqu'en une journée un congressiste dépense en moyenne 372 euros contre 138 euros pour un touriste classique) par la construction d'un grand palais de congrès.

Une politique de patrimoine ambitieuse sera mise en place, notamment du patrimoine cézannien : rénovation du Jas de Bouffan, remodelage de l'espace de l'Atelier Cézanne.

–VII–

Aix, ville durable

Notre mode de développement repose sur l'exploitation de ressources non renouvelables, engendre des rejets qui causent des dégâts considérables à l'environnement, amplifie les inégalités. Il n'est pas soutenable à moyen terme. Ce fait est dorénavant acquis.

Agir pour le développement durable renvoie tout à la fois sur des politiques publiques qui prennent en compte les grands problèmes de notre temps en matière d'urbanisme, de logement, de transport, d'énergie, d'environnement... et à la façon de les conduire. La mise en œuvre de ces politiques ne va pas de soi. L'impact du réchauffement climatique, la montée des inégalités, la suprématie absolue des transports individuels sur les transports collectifs, le coût de l'énergie ne sont pas des problèmes locaux ou spécifiques à Aix-en-Provence.

Pourtant, au-delà des réglementations nationales, c'est bien au niveau local que les problèmes s'expriment et que les réponses appropriées se définissent. Un territoire durable s'apprécie à travers ses documents d'urbanisme, la gestion de ses transports et de ses déchets, la construction d'un habitat respectueux de son environnement et économe en énergie, la promotion de la mixité sociale dans le logement, une gouvernance décentralisée ouverte aux associations et aux citoyens. Une ville durable est une ville qui agit dans ce sens.

Ces compétences sont pour la plupart celles des communes qui, de ce fait, jouent un rôle majeur en matière de développement dura-

ble. Notre ambition est de faire d'Aix-en-Provence une ville durable.

La commune d'Aix ne s'est intéressée au développement durable que fort tardivement lors de la création de la communauté d'agglomération du pays d'Aix en 2001. Trois dimensions seulement ont été abordées par le conseil communautaire.

- Les transports, dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain qui soutient le développement des transports en commun et des modes de déplacements doux par des tarifs attractifs.
- Le maintien d'une agriculture péri-urbaine dans le cadre de la charte agricole du pays d'Aix signée en 2005.
- L'environnement dans le cadre d'une charte de l'environnement adoptée en 2005 qui a permis la réalisation d'une salle de spectacle haute qualité environnementale.

Ce bilan est particulièrement faible. Rien de significatif n'a été entrepris pour construire des logements sociaux, garantir la mixité urbaine, piétonner le centre-ville, promouvoir des économies d'énergie, combattre la pression foncière, développer les transports en commun, soutenir l'insertion par l'activité économique, réduire les inégalités ou gouverner dans la concertation.

A – DONNER L'EXEMPLE

Nous voulons transformer Aix en ville durable. Certaines dimensions ont déjà été abordées. Un vaste programme de construction de logements sociaux avec le souci de garantir la mixité sociale de l'habitat a été présenté. La piétonisation du centre-ville, la promotion des transports en commun, la construction de parkings-relais aux portes de la commune, l'ouverture de nouvelles voies ferroviaires, une réflexion sur un tramway, la volonté de garantir la pérennité des espaces agricoles, l'ouverture de nouvelles places dans les crèches font partie du programme. D'autres dimensions seront intégrées à cette volonté et notamment des mesures seront prises

pour éviter le gaspillage de l'eau, économiser l'énergie et améliorer le nettoyage de la ville.

Au niveau des grands engagements, Aix reprendra la démarche engagée par Jean-François Picheral et abandonnée par la majorité sortante pour **réaliser un Agenda 21** qui prendra en compte toutes les composantes du développement durable dans ses politiques. Les Agendas 21 sont en effet des programmes d'actions qui définissent les objectifs et les moyens du développement durable à une échelle territoriale. Cet Agenda 21 comprendra un chapitre spécifique sous la forme **d'un plan climat territorial** destiné à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'adapter le système économique local à un réchauffement qui n'est plus une hypothèse. Aix rejoindra le plus vite possible les réseaux de collectivités engagées dans le développement durable : Comité 21, Eco-Maires, Energies-Cités, A.D.E.L.S....

La ville commencera par donner l'exemple dans son propre fonctionnement : renouvellement de son parc automobile avec des véhicules peu polluants et faiblement consommateurs d'énergie, économies dans la consommation de papier et d'énergie, bilan carbone de tous les bâtiments communaux, révision de l'éclairage public, utilisation de l'énergie solaire par les établissements communaux. Elle mettra en place un plan de déplacements d'administration en direction de ses salariés. Elle imposera des normes environnementales d'efficacité énergétique pour les achats publics. Elle équipera en énergie solaire tous les bâtiments qui s'y prêtent. Elle mettra en place une délégation spécifique au développement durable.

B – CONDUIRE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préparation du **Plan Local d'Urbanisme** sera conduite avec la volonté d'éviter la péri-urbanisation qui développe les déplacements domicile-travail, génère de fortes émissions de CO², est source d'encombrements et d'accidents. Le Plan Local d'Urbanisme, expression d'un projet de territoire, réservera des terrains pour l'urbanisation future et encouragera l'habitat collectif, notamment la construction de

logements sociaux. La ville résistera à la pression des propriétaires pour rendre constructibles des terrains qui ne le sont pas.

L'exigence de la haute qualité environnementale sera imposée pour toutes les constructions afin d'intégrer le bâti dans les principes du développement durable. La Ville réhabilitera son parc immobilier aux normes Haute Qualité Environnementale.

En matière de transports, **le Plan de Déplacement Urbain sera renforcé** pour promouvoir une offre de transports collectifs plus conséquente, l'utilisation de modes de transport doux et la marche à pied. Des pistes cyclables seront aménagées sur toutes les voies structurantes, lorsque c'est techniquement possible. La possibilité de doter la ville d'un parc de véhicules électriques à disposition des habitants et des entreprises pour les livraisons sera étudiée.

La ville adoptera un plan éco-énergie pour non seulement promouvoir des économies d'énergie dans tous les domaines mais aussi favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables, notamment le solaire et l'éolien qui seront encouragés sur des sites de production appropriés. Elle conclura avec l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie un programme d'économies d'énergie et invitera les Aixois aux « petits gestes économes ».

Un plan municipal de gestion de l'eau sera arrêté avec pour objectif majeur d'accroître la prise de conscience de nos concitoyens et d'atteindre les objectifs fixés d'ici 2015 par la loi sur l'eau : répondre à nos propres besoins sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs et rechercher un point d'équilibre entre développement économique, protection de l'environnement et progrès social.

En matière agricole, au-delà de la préservation du foncier, **la ville encouragera les productions biologiques**, les productions qui n'exigent pas de fortes consommations d'eau, les relations directes et les circuits courts entre les producteurs et les consommateurs. Elle assurera le passage progressif à l'alimentation biologique dans les cantines scolaires. Un marché bio sera mis en place.

La ville facilitera le maintien et le développement des commerces de détail et de proximité qui participent au dynamisme de la vie locale. Elle s'opposera à toute nouvelle installation de grandes surfaces qui encouragent l'étalement urbain, développent l'usage de la voiture et réduisent les centres villes à leur seul patrimoine.

Toutes les zones d'activité du pays d'Aix, et notamment celle de la ville centre, devront se doter de règlements environnementaux qui imposeront **la construction de bâtiments « Haute Qualité Environnementale »**, la mise en place de plans de déplacements d'entreprise, une insertion paysagère de qualité, des modes de production économes en énergie. Le développement durable deviendra un facteur majeur de compétitivité des entreprises.

Pour le traitement des déchets, tout le système actuel qui consiste à les stocker sur un terrain sur le site de l'Arbois sera remis en cause. **L'ambition du projet est de mettre en œuvre une politique de tri et de recyclage pour les déchets ménagers et assimilés** dans le cadre du plan départemental de traitement défini par le Conseil Général. Le tri sélectif sera systématisé et un nouveau réseau de collecte et de recyclage sera défini.

Quant à l'environnement et de préservation de la biodiversité, les grands massifs qui entourent la ville (la Trévaresse, la Sainte Victoire, Le Montaignet, l'Arbois) feront l'objet d'aménagements spécifiques pour que leur fréquentation ne s'opère pas au détriment de leur qualité et de leur biodiversité. **La montagne Sainte Victoire sera proposée pour être inscrite au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O.**

Au centre-ville, les espaces disponibles inappropriés à l'urbanisation seront aménagés en espaces verts. Une priorité sera accordée aux espaces verts actuels et à venir qui seront gérés dans le cadre de programmes de biodiversité par des plantations adaptées à notre climat et la transformation des parcs à gazon uniformes et coûteux en arrosage en biotopes diversifiés.

Le système de ramassage des ordures ménagères sera revu pour devenir plus efficace, comme la propreté de la ville, la lutte contre les déjections canines, le confort des trottoirs et la qualité des espaces publics. Un programme de lutte contre les nuisances sonores sera élaboré, incluant la suppression des points noirs tels que celui de la RN 196.

C – VIVRE UNE DÉMOCRATIE DE PARTICIPATION

Aix n'a pas une culture de démocratie locale. Une ville durable ne se gère pas comme une autre ville. Aix sera gérée dans le cadre de la démocratie de participation. Pour combler la fracture qui s'est instituée entre les électeurs et les élus, combattre les relations frontales entre décideurs et citoyens, associer les habitants aux grandes décisions qui vont largement conditionner leur avenir, mobiliser le secteur associatif au service de l'intérêt général, Aix devra changer de pratiques. La démocratie participative est une éthique.

Une Charte locale sera élaborée avec les habitants. Elle définira le cadre de l'action de la municipalité et les principes de sa gestion : transparence, lisibilité, décloisonnement des politiques et des savoirs, expression compréhensible des grandes orientations, documents d'urbanisme, budgets, comptes administratifs, fiscalité locale. Chaque année, un bilan de l'action municipale sera présenté aux électeurs au cours d'un conseil municipal extraordinaire. L'opposition sera respectée comme un élément incontournable de la démocratie représentative.

Une maison du citoyen permettra un accès facile et commode à l'ensemble des textes officiels, délibérations, prises de position, motions votées par le conseil municipal. Elle proposera des actions de formation à la citoyenneté, mobilisant à cet effet les ressources de la faculté de droit. Elle disposera des moyens nécessaires pour remplir ses missions.

Des conseils de quartiers, ouverts à tous les acteurs du quartier (associations, professionnels, élus...) seront mis en place

dans une optique de participation. Les Comités d'intérêt de quartier seront membres des conseils de quartier, compétents pour proposer au conseil municipal toute mesure concernant la vie du quartier. Ils pourront s'auto-saisir ou être saisis par le conseil municipal.

Les Aixois seront associés à l'élaboration de tous les grands projets d'avenir pour la ville.

Le budget de la ville comprendra des lignes spécifiques pour chacun de ses quartiers sous la forme de budgets participatifs. Les conseils consultatifs de quartier disposeront d'une ligne spécifique pour financer des actions proposées par les habitants. Les adjoints auront aussi les moyens d'animer leur territoire.

Un conseil communal de concertation sera mis en place. Composé des représentants de tous les acteurs du développement de la cité, il se prononcera sur des saisines du conseil municipal, tout en bénéficiant de la capacité de s'auto-saisir s'il le juge nécessaire.

Le Conseil Municipal des Adolescents, lieu de formation et de représentation des jeunes, sera renforcé et mis en valeur.

D – MAÎTRISER LES FINANCES PUBLIQUES

La dynamique de développement du projet s'appuiera sur la relance volontariste des investissements tant au niveau de la Ville que de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. La construction de logements et l'implantation d'entreprises, créatrices d'emplois, représentent des recettes fiscales qui seront réinvesties. Des cofinancements par les autres collectivités territoriales, l'État et l'Europe seront systématiquement recherchés.

Les partenariats publics-privés seront utilisés pour les grandes opérations d'aménagement.

Une politique de rationalisation des charges de fonctionnement de la Ville et de la CPA sera également mise en place après un large audit. Parallèlement, la municipalité exercera un contrôle permanent de gestion des politiques publiques en termes de dépenses et de résultats.

Le pari de l'audace et du respect

Ce projet pour Aix dépasse les ambitions personnelles et les querelles politiciennes. Il se veut au service de l'intérêt général. Il constitue une base de travail que nous souhaitons compléter et approfondir avec tous les Aixois dans le cadre d'une démarche participative encore inédite. Plutôt que de donner le change, en proposant simplement d'améliorer l'existant, notre projet entend changer la donne en transformant en profondeur les modes de gestion d'une ville enfermée dans ses certitudes et repliée sur elle-même.

Dans un monde qui évolue à une rapidité extraordinaire, les avantages comparatifs de la réputation, de l'image et du patrimoine ne tiendront pas longtemps devant l'entrée des pays émergents dans la modernité et les nouveaux défis de notre temps. Plus que jamais, l'action publique est indispensable non seulement pour accompagner le développement économique et social mais aussi pour préserver les conditions de vie des habitants. Livré aux seules forces du marché, le risque est grand d'accroître les inégalités et de réserver le pays d'Aix aux habitants à hauts revenus et aux filiales de grandes entreprises multinationales.

De nouveaux défis sont en effet devant nous : l'impact du réchauffement climatique, l'augmentation du coût de l'énergie, l'étalement urbain, la division internationale du travail, la préservation de l'environnement, l'augmentation du temps libre, la volonté des habitants de devenir acteurs de leur propre destin.

Aix doit savoir relever ces défis et ce d'autant plus que le mode de développement proposé aux Français, au plus haut sommet de l'État, ramène le citoyen à son simple rôle de consommateur et lui propose comme seul projet l'enrichissement improbable dans une vision purement matérialiste de la vie. Nous voulons réintroduire l'éthique et la démocratie dans la gestion municipale.

C'est pourquoi, ce programme accorde une grande importance à une nouvelle forme de gouvernance pour la ville. Il propose des réponses que nous voulons efficaces et que nous croyons justes. Il associe tous les habitants aux grandes décisions. Nous voulons une ville citoyenne, solidaire et durable. Pour atteindre ces objectifs, notre projet, tout en préservant les acquis, se veut résolument un projet de changement.

Il est construit aussi sur une volonté d'ouverture. Le monde d'aujourd'hui est celui des réseaux, de la communication, du partenariat. Il n'est plus cantonné sur la valorisation de ses seules ressources, même si Aix n'en manque pas. L'avenir de la ville est dans sa capacité à se positionner au cœur des grands ensembles que sont l'aire métropolitaine marseillaise, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Union Européenne et la Méditerranée.

Pour y parvenir, Aix a besoin d'audace et de respect.